

Mercier Frères
179, rue Nationale, LILLE
Papier points

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....	Nord et Hainaut..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 75.00	ANNONCES.....	ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Place, Tél. 84 et 1906. Inter. 6
	France et Belgique..... > 28.00; > 48.00; > 80.00	REDACTION.....	TOURCOING..... 33, rue Carnot, Téléph. 37.
	Etranger: Tarif A..... > 35.00; > 70.00; > 140.00		LILLE..... 3, rue Falckherbe, Tél. 57.07.
	Tarif B..... > 50.00; > 100.00; > 200.00		PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.49.

LE PALAIS de la NOUVEAUTE
29, Rue Pierre-Molle, ROUBAIX

BILLET PARISIEN

La réponse américaine

(D'UN REDACTEUR SPECIAL)
PARIS, 29 JUIN (Minuit).

La réponse des Etats-Unis ne se sera pas faite attendre. Comme il était facile de le prévoir après les déclarations de M. Poincaré devant les Comités parlementaires et les récents débats de la Chambre américaine, cette réponse est une fin de non-recevoir polie et catégorique.

Le Gouvernement de Washington n'a pas représenté que les parlementaires étaient en vacances, dispersés aux quatre coins du Nouveau Continent et qu'il était impossible de les convoquer. Au demeurant, même s'ils avaient pu être réunis, ils n'auraient certainement pas donné satisfaction à notre pays. M. Stimson l'a déclaré sans ambages à notre ambassadeur.

Si les Américains nous refusent toute satisfaction quant au fond, ils se sont attachés à atténuer dans la forme la brutalité de leur réponse. M. Stimson, au cours de son entretien avec M. Paul Claudel, a proclamé bien fort les sympathies qu'il éprouve personnellement pour notre pays.

Les manifestations unanimes de la Chambre française n'ont pas été sans impressionner les milieux dirigeants au-delà de l'Atlantique. Il n'est pas douteux que notre ultime réquisitoire n'aura pas été complètement inutile, en ce sens qu'elle montrera clairement aux Etats-Unis à quel point notre conscience est troublée.

Les réserves que voteront les Chambres françaises dans l'hypothèse de la ratification, ne pourront surprendre nos concitoyens: elles seront l'expression même de la volonté de notre peuple.

Et maintenant, que va faire le Gouvernement? De plus en plus, il est décidé à réclamer la ratification par décret. Cette procédure aurait le grand avantage de permettre à la Chambre le vote des réserves convenables. Insérées dans la loi de ratification, ces réserves ne pourraient, en effet, être repoussées par les Américains. La procédure du décret laisse toute latitude au Parlement pour proclamer solennellement que nous ne pouvons nous engager que dans la mesure où nous serons payés par les Allemands.

Il se confirme, au demeurant, que l'opposition parlementaire à cette façon de procéder ne serait pas aussi irréductible.

Quant aux bruits de démission du Cabinet, ils appartiennent au domaine de la fantaisie.

LE PRIX DES DRAGS



LE GAGNANT DU PRIX DES DRAGS « TELEGRAM » inventé par F. Gaudin, à M. Emile Marchand propriétaire. (W.W.P.)

Tournai aux fêtes du V^e centenaire de Jeanne d'Arc

Paris, 29 juin. — La municipalité parisienne a reçu ce matin dans les salons de l'Hôtel de Ville M. Wilant, bourgmestre et les représentants du Conseil communal de la ville de Tournai qui se rendent à Glen à l'occasion des fêtes commémoratives du 5^e centenaire de Jeanne d'Arc.

Dans l'assistance, on remarquait M. Claret, représentant l'ambassadeur de Belgique; le général et M^{me} Weygand; M. Edm. Chatz, membre du Comité organisateur des fêtes de Jeanne d'Arc à Glen, etc.

Dans son discours de bienvenue, M. d'Andigné, président du Conseil municipal, a dit qu'à l'heure où sur tous les points du territoire en tous les lieux que Jeanne d'Arc honore de son passage, s'élevaient des monuments dédiés à la sainte de la Patrie, il était juste que Tournai participât à sa gloire.

La lettre qu'elle data de Glen le 25 juin 1429 et que vous allez commémorer à l'endroci même où elle fut écrite, constitue pour vos concitoyens un titre de noblesse qui vient s'ajouter à tous ceux qu'ils ont mérités au cours des âges pour leur vaillance et leur loyauté.

Paris vous remercie et salue en vous les interprètes qualifiés des sentiments qui ont toujours animés la belle et fière ville aux cinq clochers et la Belgique toute entière.

M. Wilant, bourgmestre, au nom du Conseil communal de Tournai, a exprimé la gratitude des Tournaisiens à la ville de Paris.

Après avoir signé le Livre d'Or de la ville de Paris, la délégation a visité les grands salons de l'Hôtel de Ville. Ce matin dès leur arrivée à Paris, les représentants du Conseil communal sont allés déposer des fleurs à l'Arc de Triomphe sur la tombe du Soldat inconnu, Place des Pyramides sur la statue de Jeanne d'Arc et au Père-Lachaise sur le Monument des Belges morts en France.

L'Amérique rejette la requête de la France sur les dettes

La Chambre discutera le 9 juillet le projet de ratification des accords

Paris, 29 juin. — Les membres du gouvernement se sont réunis ce matin en Conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Doumergue. Le Conseil sera communiqué pendant sa réunion de la réponse de l'ambassadeur de France à Washington à la démarche que ce dernier avait été chargé de faire auprès du secrétaire d'Etat américain.

Le gouvernement a immédiatement prié les Commissions des Finances et des Affaires étrangères de la Chambre de se réunir cet après-midi. La première, à 15 heures; la seconde, à 16 heures.

A la Commission des Affaires étrangères

La Commission des Affaires étrangères réunie d'urgence par son président, M. Paul-Boncour, a entendu la communication du gouvernement qui fait l'objet d'un communiqué officiel. Elle a pris acte de cette communication, remercié le gouvernement de son empressement à la faire et pour être en mesure de hâter le dépôt de ses rapports, elle a décidé de se réunir dès mardi, pour la désignation des rapporteurs définitifs.

Un échange de vues a eu lieu, après le départ des membres du gouvernement. Les membres de la Commission ont reconnu que le débat préalable était épuisé pour le moment, puisqu'ils avaient entendu déjà deux rapports d'information, l'un de M. Jacques Stern, sur les dettes interalliées, et l'autre de M. Bergery, sur les réparations.

Il reste cependant à la Commission, à examiner l'aspect technique du problème de la ratification, au point de vue des relations extérieures de la France. C'est à ce titre qu'elle étudiera, mardi prochain, les conséquences politiques, sous le rapport des accords de Washington et de Londres, avec ou sans réserves, soit de leur non-ratification.

Elle désignera ensuite son rapporteur définitif, pour l'avis qu'elle a à formuler sur le rapport de la Commission des Affaires étrangères.

M. Stern sera vraisemblablement maintenu en fonction. La Commission a d'ailleurs l'intention d'entendre prochainement, M. A. Briand sur l'acte général d'arbitrage, probablement mercredi.

M. Paul-Boncour, président de la Commission, a d'ailleurs déclaré dans les couloirs, à l'issue de la réunion, qu'il n'y avait pas, selon lui, d'opposition absolue entre le point de vue des partisans de la ratification et celui de ses adversaires. On pourrait, selon lui, mettre d'accord les uns et les autres, en s'engageant que la France ne peut s'engager à verser davantage qu'elle ne recevra de l'Allemagne, dans un texte voté par les deux Chambres.

La question de procédure apparaît d'ailleurs à présent comme secondaire à M. Paul-Boncour et elle ne concerne, à son avis, que la France. L'essentiel pour les Etats-Unis consistant dans l'acte même de la ratification c'est-à-dire le décret signé du président de la République, qui, de toute façon, ne comportera aucune réserve.

A la Commission des Finances

A la demande du gouvernement, la Commission des Finances de la Chambre s'est réunie sous la présidence de M. Malvy pour entendre la lecture du télégramme reçu du gouvernement américain en réponse à la motion votée jeudi soir par la Chambre.

M. Briand, ministre des Affaires étrangères, a donné lecture de ce télégramme. Diverses questions ont été posées au ministre. A la suite de l'audition des membres du gouvernement et après un échange de vues, la Commission a décidé de prendre acte des déclarations du gouvernement et s'est ajournée à mardi, comme d'ailleurs elle l'avait précédemment décidé pour examiner les projets de loi tendant à la ratification des accords de Londres et de Washington.

La démarche de M. Claudel

Paris, 29 juin. — A l'issue de la réunion des Commissions des Finances et des Affaires étrangères de la Chambre, M. André Tardieu, ministre de l'Intérieur, a fait à la presse la communication suivante:

« L'ambassadeur de France aux Etats-Unis s'est acquitté hier auprès du secrétaire d'Etat américain, de la mission dont il avait été chargé par le gouvernement.

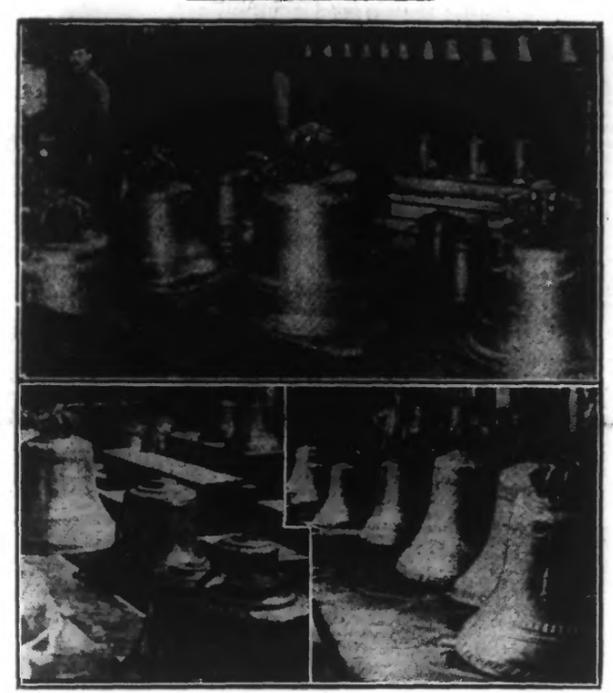
« Après avoir développé avec force les raisons exposées dans le télégramme du gouvernement français, M. Paul Claudel a demandé que la date d'échéance de la dette des stocks, fixée au 1^{er} août prochain, fut reportée à une date ultérieure.

« Le secrétaire d'Etat a répondu avec une visible émotion que, vieil ami de la France ayant du sang français dans les veines, il a travaillé trois ans à faire entrer son pays dans la guerre, s'est engagé à 50 ans et a fait toute la campagne. Il a ajouté que la question posée par le gouvernement français avait été traitée à la suite des comptes rendus de presse sur la séance de la Chambre française par le Cabinet américain, sur le fond il a déclaré que la Constitution ne donne pas au président le pouvoir d'ajourner l'échéance d'une dette et, qu'au surplus, la résolution de 19 juin dernier l'aurait privé de ce pouvoir s'il l'avait possédé.

« En ce qui concerne la convocation des Chambres, M. Stimson a fait observer que tous les députés et sénateurs sont actuellement dispersés. Beaucoup même, notamment le président de la Chambre, sont hors d'Amérique et que d'ailleurs les difficultés rencontrées pour obtenir l'ajournement, pourtant conditionnel inscrit dans la résolution du 19 juin, ne permettaient pas d'espérer un vote conforme au désir de la France.

« M. Stimson a marqué, avec tristesse, qu'il se rendait compte que l'opinion française est très troublée et que l'opinion américaine ne l'est pas moins. L'opinion américaine estime, en effet, que les Etats-Unis se sont comportés amicalement envers la France, puisque, par l'accord de 1926, ils ont consenti un réajustement de la dette française, et que, par l'abandon du montant des dettes contractées par la France envers les Etats-Unis, pendant la guerre, et limités la charge de notre pays aux seules dettes d'après-guerre. »

Quand sonneront les cloches du plus beau carillon de France



QUELQUES PHOTOGRAPHIES DES CLOCHES INSTALLEES DANS LE CHEUR DE L'EGLISE ST-MARTIN, OÙ NOS CONCITOYENS POURRONT LES VOIR AUJOURD'HUI

Sans doute, elles seront belles et pimpantes les cloches du plus beau Carillon de France — le nôtre — quand, le 7 juillet, elles frémiront sous les gazes et les dentelles de leur baptême. Mais, comme nous les aimons aussi sous l'éclat argenté du bronze pur, dans leur sobre et puissant vêtement de travail!

Quel noble travail! C'est une tâche spirituelle, celle du poète, du héros, de l'ange même, qu'elles accomplissent, les infatigables chanteuses.

L'écrite, le Bourdon de 1762, les attend dans le clocher, avec toute l'autorité des services rendus depuis cent soixante-sept ans, imposant le respect par ses 3.400 kilos si allègrement et si purement sonores. Mais elles, les trente-six cloches nouvellement nées qui nous viennent de Savoie, elles sont là dès maintenant, méritant chaque instant de faire entendre ses voix splendides. Elles sont sûres de plaire, sûres de la justesse de leur timbre, de la pureté et du retentissement de leur organe d'airain. Elles sont sûres de leur parfait accord, car elles doivent le jour à des artistes héréditaires.

Le beau rêve d'il y a un an et demi est devenu vite une réalité. Car, pour beaucoup, le projet du rénové et rénové d'organe de Saint-Martin, M. le chanoine Cateau, paraissait encore un beau rêve, mais un rêve tout de même quand il le révéla. Mais en silence, il avait commencé par lui donner corps. Il s'y était pris si bien que, peu de mois après, quand, hélas! le doux et ferme vieillard succomba à la tâche, le Carillon de Roubaix, le plus beau Carillon de France, était fait.

C'est bien vrai que notre ville possède maintenant l'une de ses plus belles originalités, qui lui vaudra d'incessants visiteurs et auditeurs. Allons voir à Saint-Martin les cloches de notre Carillon; il ne faut plus, après cela, beaucoup d'imagination pour se représenter la merveille musicale que sera le chant clair et sonore de cette Chorale divine.

Hymnes de foi, chants de la Patrie, refrains populaires, nos joies, nos fêtes, nos espoirs et nos douleurs, elles traduiront tous les sentiments des généreux, dédies et fortes âmes roubaixiennes.

Nous les aimons déjà, les cloches du Carillon de Roubaix, parce que dans leurs appels, dans leurs évocations, nous reconnaissons les voix aimées des parents et amis, de nos groupements dont elles perpétueront le souvenir; M. le chanoine Cateau, l'initiateur du Carillon; son vénéré prédécesseur, Mgr Lertoux; les grands industriels, fondateurs de la fortune de Roubaix et leurs collaborateurs, dignes héritiers des grands marchands et des artisans croyants et idéalistes d'autres fois; le « Journal de Roubaix » lui-même qui s'efforce d'être toujours la voix du peuple tout entier; les anciens combattants, faiseurs de paix, cette paix dans laquelle sonnent librement les cloches; les « Amis de Roubaix »; les Institutions scolaires qui élèvent nos âmes à la vérité et à la science; les patriotes de 1822 dont la descendance aujourd'hui peuplerait un village modèle...

Mais pourquoi ne pas relever simplement les éloquentes inscriptions qui figurent sur les cloches du carillon?

Les voici, toutes nos cloches:

N^o 226. — 1.000 kilos environ: offerte par les Teinturiers et Apprêteurs de Roubaix.

N^o 227. — 800 kilos: « Hommage à M. Cateau, architecte, chanoine doyen de l'église Saint-Martin, restaurateur de l'église et du carillon. Le Conseil paroissial ».

N^o 235. — 200 kilos: « Je m'appelle Marie-Louise, Souvenir de Pierre, Raymond, Marcel, Gérard Leclercq, 23 janvier 1922, 28 avril 1927, Flat ».

N^o 234. — 232 kilos: offerte par le « Journal de Roubaix » en souvenir de Jean Reboux et d'Alfred Reboux, ses fondateurs.

Une autre cloche offerte par M^{me} veuve Reboux, en souvenir de sa fille: Anne-Marie Reboux (1898-1916), et de son fils Jean Reboux (1901-1925).

N^o 237. — 200 kilos: « En m'appelle — Je salue — Une prière — Aux morts vaillants.

« Je salue à l'aurore — Je salue à midi

— Et je salue encore — Quand le jour finit, quand le jour tombe — Je salue, un glas — Sur chaque tombe — De nos soldats. »

Offerte par M. et M^{me} Georges Motte, en souvenir de leur fils, Georges Motte, sous-lieutenant au 27^e régiment d'infanterie, Légion d'honneur, Croix de guerre, mort pour la France, à Cutry, Aisne, le 12 juin 1918.

N^o 238. — 150 kilos: Etablissements Motte-Bossut fils, 1859.

N^o 239. — 150 kilos: « Les prêtres originaux de Roubaix, M. le curé Sacré-Dominique ».

N^o 240. — 120 kilos: « Je m'appelle Evelyne. « Credo ». Les Amis de Roubaix, 1928 ».

N^o 223. — 1.738 kilos: « Centenaire d'Alfred Motte-Grimonprez ».

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N^o 229. — 629 kilos: Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing.

N^o 231. — 432 kilos: « Les Filateurs de laine peignée, et les Filateurs de coton de Roubaix ».

N^o 225. — 1.233 kilos: « En mémoire de Floris Toulemonde et Amélie Destombe, mariés en 1823; leurs 515 descendants en 1928 ».

N